



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet du Préfet

Bureau de la Représentation de l'État
Affaire suivie par Yoann HESS
tél. : 05.46.27.43.16
yoann.hess@charente-maritime.gouv.fr

La Rochelle, le 17 avril 2026

Le Préfet de la Charente-Maritime

à

**Mesdames et Messieurs les Maires
du département**

**Mesdames et Messieurs les Sous-Préfets
(en communication)**

Objet : Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation

Conformément aux dispositions fixées par loi n°54-415 du 14 avril 1954, l'hommage que la France rend chaque année aux victimes et aux héros de la déportation se tient le dernier dimanche d'avril, qui sera cette année le 26 avril.

Je vous invite à organiser des manifestations officielles, en y associant les associations ayant pour objet la mémoire de la déportation, y compris pour motif d'homosexualité. La population, et notamment, la jeunesse doit pouvoir s'associer à cet hommage, cette journée offrant l'opportunité aux élèves d'établissements scolaires, d'organiser des rencontres avec les derniers témoins de cette époque et d'œuvrer pour le travail de mémoire que nous devons aux victimes du nazisme.

Le message commun des associations de déportés, seule communication lors de cette journée, que vous trouverez ci-joint, devra être lu lors des cérémonies organisées dans votre département

Conformément à l'instruction de la Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées et des Anciens combattants, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les bâtiments et édifices publics devront être pavoisés aux couleurs nationales le dimanche 26 avril 2026 à l'occasion de la journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation.

Je vous demande de bien vouloir veiller à ce que l'état des drapeaux utilisés soit conforme au respect dû à l'emblème national.

LE PRÉFET
Pour le Préfet et par délégation
le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

Raphaël FARGES